

URBANISME

Petit-Ivry

Cession à des particuliers des lots de copropriété n°129 et 232 sis 25 rue Pierre et Marie Curie, parcelle cadastrée section T n° 150

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville est propriétaire de deux lots de copropriété n° 129 et 232 correspondants respectivement à une cave numérotée 14 dans le bâtiment B et une place de parking boxée, n°84 en sous-sol, depuis la récupération du patrimoine de la SEMI (société d'économie mixte d'Ivry) lors de sa liquidation, soit en juillet 2009.

Afin de sortir de cette copropriété, il avait été décidé de céder ces biens à la copropriété, mais celle-ci par son assemblée générale du 29 mars 2012 en a refusé l'acquisition.

La Ville avait alors fait appel à des candidatures externes pour acquérir ces biens, et avait reçu 4 propositions.

Après tirage au sort, les consorts Bories-Maskulov avaient été choisis en 2013. Cependant, les services avaient découvert le squat de ces emplacements par les gardiens, qui ne souhaitent pas acquérir non plus. Depuis le changement de syndic, ces emplacements sont désormais libres et peuvent aujourd'hui être cédés.

C'est ainsi que je vous propose de céder ces deux lots pour un montant de 13 000 €.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : - plan cadastral
- avis du service France Domaine

URBANISME

6) Petit-Ivry

Cession à des particuliers des lots de copropriété n°129 et 232 sis 25 rue Pierre et Marie Curie, parcelle cadastrée section T n° 150

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

vu l'acte authentique d'acquisition des lots n°129 et 232 appartenant à la parcelle cadastrée section T n° 150, sise, 25 rue Pierre et Marie Curie d'une superficie totale de 3.859 m², à Ivry-sur-Seine,

considérant l'intérêt pour la Commune de céder ces biens dans le cadre de la sortie de la copropriété,

considérant l'intérêt manifesté par Madame Bories-Maskulova et Monsieur Maskulov, résidant 53 avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine,

vu l'avis du service France Domaine, ci-annexé,

vu le plan de situation, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 39 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE la cession à Madame Bories-Maskulova et Monsieur Maskulov des lots n°129 et 232 de la parcelle cadastrée section T n° 150, sise, 25 rue Pierre et Marie Curie superficie totale de 3.859 m², à Ivry-sur-Seine, pour un montant de 13 000 €.

ARTICLE 2 : PRECISE que le lot de copropriété n°129 est une cave numérotée 14 dans le bâtiment B de la copropriété et le lot 232, une place de parking numérotée 84.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de cet acte.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 JANVIER 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 30 JANVIER 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JANVIER 2017